



Règlement particulier du 14^{ème} Tournoi des Volants Bryards



Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

1. Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXX** et sous le nom « **14^{ème} tournoi des Volants Bryards** ». Il se déroule les **30 et 31 mars 2019** à 11 rue Félix Faure – 94360 Bry sur Marne – 5 terrains de double.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Dany Dewitte**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **14^{ème} Tournoi des Volants Bryards** est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétérans ».
- 2.2 Les séries proposées sont **R6/D7 et D8/D9** dans les tableaux de simple (homme et femme), double (homme, femme et mixte).
- 2.3 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11, si plus de 32 participants dans un tableau ce dernier sera en élimination directe) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.5 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux séries ou de ne pas ouvrir un tableau si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 6 pour les tableaux de simple et à 4 paires pour les tableaux de double.
- 2.6 Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **28 février 2019**. Les classements seront arrêtés à cette date. (*pour la confection et validation des tableaux*)
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **16 mars 2019**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**.
- 3.4 **Inscriptions :**
 - 3.4.1 **Les inscriptions se feront uniquement par email à l'adresse tournoidebry@gmail.com.**
 - 3.4.2 Les règlements se feront impérativement le jour du tournoi au moment du pointage par chèque libellés à l'ordre du **CSBAB**.
 - 3.4.3 Le montant des droits d'engagement est de 15 € pour 1 tableau et de 20 € pour 2 tableaux. Pour chaque inscription, 2 € seront reversés à la FFBAD au titre de la « participation fédérale » et 1 € sera reversé à Solibad.
 - 3.4.4 Tout joueur qui ne règlera pas le montant de ses droits d'engagement lors du pointage ne sera pas autorisé à jouer.
 - 3.4.5 Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

- 3.4.6 Toute modification et annulation devra être faite par email : tournoidebry@gmail.com.
- 3.5 **Surclassements** : Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondant à leur classement si telle est leur inscription à la compétition. Le surclassement est libre. En cas de surclassement de série dans un tableau, les joueurs n'ont pas l'obligation de se surclasser dans leur 2ème tableau. La priorité sera donnée aux joueurs étant classés dans leur propre série (ex: en Série R6, un R6 sera prioritaire sur un D8).
- 3.6 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 08h00 à 18h00.
- 3.7 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **14ème Tournoi des Volants Bryards** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est *Babolat Grade 4*.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 *Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.*
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **14ème Tournoi des Volants Bryards** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

Le Comité directeur

